

Tournée verte / directives

Sont collectés : Les restes de fruits et de légumes crus, épluchures, tailles d'arbres et de haies, branches et arbustes, tontes de gazon et d'herbe, feuillage, paille, foin, déchets végétaux de jardin, marc de café (sans papier filtre), fleurs et plantes fanées ainsi que coquilles d'œufs.

Sont refusés : ordures ménagères, restes d'aliments cuits (huile, viandes, os ...) litières et excréments d'animaux, attaches, ficelles, sacs d'aspirateur, mégots de cigarettes, cendres de bois, copeaux de tronçonnage, filtres divers, suie, rumex et chardon, déchets métalliques, conserves, boîtes, piles, débris de verre, matières plastiques, berlingots, sachets de thé, tubes, papier, débris de porcelaine et terre cuite.

Conditionnement : tous les déchets verts sont à conditionner dans des Vegebox de 140 ou 240 litres (conteneurs étanches). Les branches doivent être attachées en fagots dimensions max. 120 cm de long et 30 cm de diamètre, de 20 kg au plus. Les déchets en vrac sont simplement pas pris en charge.

Réclamation :

J'ai / nous avons pourtant respecté les directives de la commune ainsi :

- J'avais / nous avons conditionné mes / nos déchets dans un / des Vegebox de 140 ou 240 litres (conteneurs étanches).

Ou j'avais / nous avons :

- Attaché les branches en fagots dimensions max. 120 cm de long et 30 cm de diamètre, de 20 kg au plus.

Merci de cocher ce qui convient !

Et mes / nos déchets n'ont pas été pris lors de la tournée du :

Date :

Nom(s) :

Prénom(s) :

Adresse(s) :

Signature(s) :

Veillez remplir et nous retourner ce document qui sera ensuite adressé au responsable du dicastère des déchets (par poste ou par courrier électronique)